



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Fonctionnement

Question écrite n° 41348

### Texte de la question

M. Michel Pajon attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'organisation des forces de police dans la ville de Noisy-le-Grand (Seine-Saint-Denis). La ville de Noisy-le-Grand connaît d'importantes difficultés de sécurité liées particulièrement à son statut de ville de banlieue parisienne. Dans de nombreux quartiers, elle doit faire face à une forte concentration de personnes en difficulté et à la proportion importante de jeunes en situation d'exclusion. Aussi, le rôle de la police nationale est très important, pour, à la fois, assurer l'ordre public et mener les actions de préventions nécessaires utiles pour tous. Or les effectifs du commissariat de police de Noisy-le-Grand souffrent d'une forte insuffisance. On peut en effet fixer à 30 le nombre d'agents supplémentaires qui seraient indispensables. En effet, alors que la population n'a cessé de croître très rapidement (+ 10 000 habitants sur les 10 dernières années), les effectifs de police n'ont pas évolué. De plus, un des quartiers les plus défavorisés de la ville, le quartier du Champy, qui représente à lui seul près de 20 p. 100 de la population totale (près de 15 000 habitants), et qui rassemble une population en majorité jeune et en situation d'extrême précarité (classement en ZUS), ne possède aucun équipement de proximité permettant la présence permanente de forces de police, ni, en cas de nécessité, d'intervention dans des délais raisonnables. Il lui demande de bien vouloir tout mettre en œuvre pour que soit allouées à la ville de Noisy-le-Grand des forces de police supplémentaires et la mise en place d'un commissariat annexe dans le quartier du Champy.

### Texte de la réponse

Afin de permettre aux services de police de faire face à l'évolution de la délinquance à laquelle ils sont confrontés en Seine-Saint-Denis, un important programme de renforcement des effectifs a été mis en place dans ce département. En plus des efforts consentis en 1995, la Seine-Saint-Denis bénéficiera également des renforcements prévus dans le cadre du pacte de relance pour la ville. Ainsi, en 1996, 10 policiers actifs, 9 administratifs, 12 aides techniques de laboratoire et 50 policiers auxiliaires supplémentaires viendront renforcer les unités départementales qui interviennent au profit de l'ensemble des circonscriptions, en fonction de leurs besoins. Cette politique volontariste s'est également traduite dans l'évolution des effectifs de Noisy-le-Grand, qui a bénéficié entre le 1er janvier 1991 et le 31 juillet 1996 de l'affectation de 17 fonctionnaires tous corps confondus, auxquels il convient d'ajouter 5 policiers auxiliaires et, à compter du 2 septembre prochain, de 2 gardiens de la paix stagiaires de la 138e promotion. Ces dispositions ont déjà permis d'enregistrer des résultats encourageants, notamment pour ce qui concerne la délinquance de voie publique, qui a baissé au cours des six premiers mois de l'année 1996 de plus de 8,6 p. 100 et plus encore en ce qui concerne les vols de véhicules, qui ont diminué de 20 p. 100 sur la même période. Tout sera mis en œuvre pour conforter cette tendance observée. Toutefois, l'ouverture d'une structure dans le quartier Champy, à Noisy-le-Grand, n'est pas à l'ordre du jour. Celle-ci ne pourrait se réaliser qu'à partir d'un redéploiement des effectifs en poste dans la circonscription, ce qui obligerait leur capacité opérationnelle et conduirait à une dispersion des effectifs préjudiciable à la disponibilité qu'ils doivent garder pour remplir leur mission de surveillance et d'enquête sur l'ensemble de la circonscription. Aussi, les solutions à caractère opérationnel avec l'emploi, sur le secteur concerné, des unités départementales qui constituent une force importante et rapidement mobilisable sont-elles

privilegies pour assurer aux habitants de Noisy-le-Grand et de Seine-Saint-Denis une meilleure securite.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pajon Michel](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 41348

**Rubrique :** Police

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 juillet 1996, page 3946

**Réponse publiée le :** 9 septembre 1996, page 4846